

PROCÈS -VERBAL de l'assemblée du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue
 Le lundi 28 octobre 2002 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentantes,	Stéphane Lamothe	Adrien-Gamache
Représentants	Danielle Desrochers	André-Laurendeau
	Sylvie Picard	Antoine-Brossard
	Pierre Latulippe	Armand-Racicot
	Dominique Gardiner	Bourgeois-Champagnat
	André Bertrand	Charles-LeMoyne
	Gilles Larouche	D'Iberville
	Johanne Marchand	De La Mosaïque
	Sylvain Daigle	De Maricourt
	Alain Buisnières	Des Quatre-Vents
	Marc Deschênes	Des Saints-Anges
	Sylvie Paré	Félix-Leclerc
	Yannick Bibeau	Gaétan-Boucher
	Johanne Chartrand	Gentilly
	Louise Gervais	Georges-P.-Vanier
	Guy Bourque	Gérard-Filion
	Carole Bélanger	Hubert-Perron
	Claude Paul	Inter. De Greenfield Park
	Léo Lemaire	Inter. Saint-Edmond
	Rosanne Pelletier	Jacques-Ouellette
	Réal Daigle	Jacques-Rousseau
	Marie-Josée Viau	Jean-De Lalande
	Sylvie Gaudreault	Lajeunesse
	Claude Renaud	Les Petits-Castors
	Monique Bureau	Lionel-Groulx
	Marie-Èlène L'espérance	Marie-Victorin (Brossard)
	André Turgeon	Mgr-A.-M.-Parent
	Sylvain Lévesque	Monseigneur-Forget
	Martine Généreux	Paul-Chagnon
	Claudia Argana	Pierre-Brosseau
	Chantal Renaud	Plein-Soleil
	Martine Tremblay	Préville
	Martin Dubeau	Rabeau
	Louise St-Cyr	Saint-Jean-Baptiste
	Isabelle Picard	Sainte-Agnès
	Brigitte Blanchette	Sainte-Claire(Brossard)
	Nicole Trudeau	Samuel-De Champlain (Brossard)
	Michel Parent	Samuel-De Champlain (Longueuil)
	Johanne Côté	Secondaire Participative l'Agora
	Yves Boissonneault -Francoeur	Tourterelle
	Gilles Perron	Comité ÉHDAA
Substituts :	Sylvie Lafleur	De Normandie
	Robert Marcil	Des Quatre-Saisons
	Linda Bossé	Gentilly
	Alain Chaput	Georges-Étienne-Cartier
	Paul Richard	Inter.Saint-Edmond
	André Taillefer	Saint-Joseph
	André Desjardins	Saint-Romain
	Lise Roy	Sainte-Claire (Brossard)
Participante :	Denise B. -Lussier	directrice générale adjointe
Invitée :	Chantal Laforest	directrice, Service de l'organisation et du transport scolaire
	Pierre Bérubé	coordonnateur, Service des ressources éducatives

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP-373-10-28

Il est proposé par madame Chantal Renaud que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur André Turgeon, président, s'adresse aux membres en souhaitant la bienvenue aux nouveaux représentants.

Il demande aux représentants d'être clairs et précis lors d'une intervention.

Il nous explique les changements apportés à l'ordre du jour; ceux-ci voulant permettre aux invités de ne pas attendre trop longtemps qu'arrive leur point.

Il souligne également que le point AFFAIRES INTERNES ne concerne que les parents.

Après l'intervention de madame Lussier, DGA, il y aura une courte période de questions, si on ne peut donner une réponse claire à ce moment, monsieur Turgeon verra à faire le suivi auprès des instances concernées et communiquera les réponses pertinentes aux représentants concernés, et ce dans les plus brefs délais.

Monsieur Turgeon nous fait remarquer que dans l'envoi que les représentants ont reçu, il y a un résumé des séances de travail du conseil des commissaires rédigé par les parents-commissaires. Il en sera ainsi toute l'année, de même que pour les représentants de l'Association des comités de parents de la Montérégie (ACPM).

Monsieur André Turgeon mentionne que le point 16, de l'ordre du jour (parole aux membres), se veut une tribune où les parents peuvent échanger, comparer, s'informer et questionner.

Il nous fait part que la CSMV invite un parent à siéger au sein du comité sur la « Planification stratégique ». Les rencontres se tiendront probablement en après-midi. Madame Lussier explique que ces rencontres sont retardées et on ne sait pas encore à quelle fréquence elles auront lieu. Il y aura une soixante de groupes d'environ 15 personnes chacun qui seront consultés : comité de parents, ÉHDAA, syndicats, directions,...le tout sera colligé pour ensuite être présenté à nos conseils d'établissement respectifs. La CSMV veut se coller encore plus sur le milieu. La présentation du document final devrait se faire en juin 2003.

Comme aucun autre parent présent ne semble intéressé à siéger au « comité aviseur », monsieur André Turgeon se propose.

Il y a également un besoin au sein du comité « rationalisation pour contrer la baisse de clientèle », et ce pour 2 parents. Il est à noter que le Ministère prévoit pour notre commission scolaire, une baisse de clientèle de 3000 élèves au primaire sur 5 ans.

-Madame Bossé se propose mais étant substitut, M. Turgeon préfère vérifier au niveau de la loi et de la régie interne du comité de parents.

-Madame Louise St-Cyr représentante de l'école St-Jean-Baptiste se propose.

-Madame Claudia Argana représentante de l'école Pierre-Brosseau se propose

M. Turgeon demande aux parents présents de lui faire parvenir les dates de réunions de leur C.E. respectif.

Il donne également ses coordonnées (450) 445-1376 ainsi que sa disponibilité (8 h à 21 h).

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Denise Benoît-Lussier, directrice générale adjointe, nous fait part des mises au point ou informations suivantes :

- Comme cité plus haut, la « planification stratégique » est retardée.
- Sur le plan de l'équité salariale, les ententes de principe ont été acceptées.
- Pour ce qui est des coûts de la pondération, Mme Lussier va y revenir à une prochaine réunion, et ce, avec Mme Laforest. Au procès-verbal du comité de parents du 10 juin, à la page 10 « le considérant sur les surplus budgétaires », madame Lussier mentionne que certaines directions d'école ont pu parler en ces termes mais que jamais la Direction générale n'a mentionné cela. Elle affirme que lorsque certaines allocations comme l'allocation « sciences, technologie » arrivent tard dans l'année scolaire, elles sont transférées à l'année suivante. Il en est de même pour l'allocation sur « l'approche orientante ».
- Les sommes allouées à chaque école pour le curriculum sont également transférées d'une année à l'autre car il y a eu peu de dépenses en raison des moyens de pression des enseignants. Il y a eu environ 2,5 millions qu'on peut aussi expliquer..
- La Direction générale de la Commission scolaire a avisé les directions d'école de ne pas effectuer des dépenses récurrentes ou créer des liens d'emploi que la CS ne pourra pas soutenir.
- On sait également que les écoles font des réserves pour l'achat de manuels scolaires rendu nécessaire avec la réforme, pour des aménagements physiques. Cependant, il faut que les directions soient vigilantes car trop de surplus pourrait indiquer qu'on n'a pas besoin des allocations.
- Mme Lussier nous souligne l'obligation qu'ont les directions d'école de présenter pour adoption un budget révisé en automne à leur CE respectif. Ce budget doit inclure les surplus ou les déficits de l'an dernier ainsi que le budget du service de garde dans les écoles primaires.
- L'allocation remise par le MÉQ pour réduire les frais scolaires aux parents est à peu près égale à ce qu'on a reçu l'an dernier.
- Le calendrier des consultations obligatoires pour le comité de parents est déposé ce soir. Il est possible qu'il y ait des changements en cours d'année, il s'agit donc d'un document de référence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lussier précise qu'un suivi sur la démarche de la planification stratégique sera fait à tous les deux mois au comité de parents.

M. André Turgeon demande si la CSMV fait ou fera enquête sur l'impact du virage à droite aux feux rouges ce printemps. Mme Lussier répond que ce n'est pas à la CSMV mais bien à la Ville de Longueuil que l'on doit se renseigner car les brigadiers scolaires relèvent de la Ville.

Mme Chantale Renauld demande s'il y aura des coûts pour les écoles pour l'installation de la fibre optique. Mme Lussier nous dit que la CSMV supporte les frais d'installation et que chaque école paiera les équipements. Cependant, elle va nous revenir avec plus d'information.

Madame Lussier nous présente madame Chantal Laforest, directrice de l'organisation scolaire et du transport scolaire. Madame Laforest demande au président si les membres ont des objections à voir le dossier des critères d'inscription avant le redécoupage. Aucune objection n'est apportée.

5. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2003-2004

Madame Chantal Laforest dépose et remet séance tenante une page à ajouter au document (page 14 de 14). Elle souligne que cette politique est en vigueur depuis 1998 et que la recommandation qui nous est faite est de l'adopter telle quelle puisque son application a atteint une vitesse de croisière. On note certaines modifications en ce qui a trait aux critères d'inscription pour certains programmes tels Média TIC et Handball à l'école Pierre-Brosseau; Mutli Sports à Jacques Rousseau; Petits Castors,...

Madame Marie-Èlène L'Espérance souligne que l'achat du portable Apple est un achat fait obligatoirement par la CSMV donc il y a lieu de modifier le libellé.

Madame Chantal Laforest rappelle que la recommandation du comité de parents doit être faite à la rencontre du 16 décembre et que l'adoption par le Conseil des commissaires est prévue pour le 28 janvier 2003.

6. REDÉCOUPAGE 2003-2004

Mme Chantal Laforest nous dresse un bref historique du dossier et souligne les orientations retenues par le conseil des commissaires. Les documents pertinents sont remis séance tenante. Elle rappelle qu'une soirée d'information a été tenue mercredi dernier à l'école Jacques-Rousseau, soirée à laquelle ont été invités tous les présidents des C.E. et un parent. Plusieurs membres soulignent que l'invitation a été transmise à la présidente et au représentant au comité de parents.

Suite aux différentes interventions concernant le fait que les élèves HDAA seront cette fois encore déplacés, madame Laforest mentionne que la CSMV a de tout temps privilégié la majorité des jeunes. Les 64 groupes ÉHDAA ne sont pas tous déplacés à chaque année. L'an dernier, seulement 8 groupes ont été déplacés alors que le plan initial de la CSMV en prévoyait 14. Cela a été rendu possible par les gens des différents C.E. qui ont travaillé très fort pour accommoder ces groupes. Il n'y a pas, pour l'instant, de plan présenté pour l'emplacement des classes ÉHDAA car les services éducatifs attendent les études de cas pour présenter un plan pour les 2 ou 3 prochaines années.

Il reste une discussion à faire : la population de Saint-Lambert a demandé une école d'appartenance au secondaire. La diminution de clientèle prévue touche le primaire, on en verra l'incidence au secondaire en 2006. La CSMV veut se prémunir de cette baisse, il ne faut pas s'attendre à une aide particulière du MÉQ. Le siège social est actuellement supporté par 40 000 élèves, on doit continuer à le prévoir.

Madame Chantal Laforest souligne que toutes les propositions sont les bienvenues, la Commission scolaire est intéressée à nous entendre dans le respect de toutes les instances. Il faut retenir que 3000 élèves en moins, c'est 7 écoles primaires en trop ! Aurons-nous les moyens de nous les payer ? Le retour de consultation prend fin en janvier 2003.

Monsieur André Turgeon souligne que le comité de parents laissera les écoles s'entendre entre elles et que nous allons entériner les ententes faites lors du retour de consultation en janvier prochain. Les membres de l'exécutif pourront agir comme conciliateurs, médiateurs pour aider à arriver à un consensus.

7. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1^{er} CYCLE AU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE

Monsieur Pierre Bérubé, coordonnateur au Service des ressources éducatives, souligne que les changements apportés à la politique sont une des conséquences de la réforme. Il mentionne que les règles de passage appartiennent au primaire et que les règles de classement appartiennent au secondaire.

Suite aux questions, monsieur Bérubé précise qu'un jeune, après 7 ans au primaire, passe au secondaire avec un encadrement particulier; en cheminement temporaire ou continu ou encore en alternance travail-études. Il s'agit de lui donner le plus possible ce qui lui convient pour l'amener à cheminer dans ses forces. Retour de la consultation en décembre 2002.

8. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS DANS LES ÉCOLES EN 2002-2003

Madame Denise Lussier mentionne qu'un premier document a été déposé en avril mais que le document déposé ce soir a pour but de certifier les services offerts dans chacune des écoles. M.Turgeon mentionne qu'il est possible pour chacun des représentants de valider auprès de la direction de son école l'exactitude du dossier.

Monsieur Gilles Perron mentionne que le comité de parents a demandé, l'an dernier, un document beaucoup plus étoffé que ce qui est présenté ce soir à savoir le nombre de postes, de jours et d'heures offerts dans chaque école pour chacun des services. Le document de ce soir ne permet pas au comité de parents de se prononcer sur une répartition des ressources ou de proposer une répartition différente des services.

Madame Lussier rappelle que la CSMV dispose d'une enveloppe globale et que la répartition se fait selon des critères précis qu'on requestionne à chaque année. Les écoles disposent, de plus, d'allocations pour la réussite éducative et la défavorisation. Le conseil d'établissement peut donc définir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de sa clientèle en portant une attention particulière aux liens d'emploi.

Il est mentionné par plusieurs membres que la mission de la CSMV et des écoles est de répondre aux besoins des élèves et que pour ce faire, il faut établir les priorités par rapport à d'autres choix.

Nous y reviendrons.

Madame Sylvie Picard questionne le fait qu'à l'école Jean-de-Lalande il n'y a pas d'animation spirituelle et engagement communautaire. On souligne que cette année, l'école Pierre-Brosseau offre le programme Handball en secondaire I et II seulement alors que le document indique aussi Sec III. Il y a possiblement des classes spéciales à l'école Paul-De Maricourt.

Madame Lussier souligne que le document vise à vérifier cela et il est convenu que des tableaux plus détaillés seront remis pour la réunion de novembre.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2002

Résolution CP-374-10-28

Madame Marie-Élène L'Espérance propose l'adoption du procès-verbal du 7 octobre 2002 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2002

Résolution CP-375-10-28

L'adoption du procès-verbal du 10 juin 2002 tel que déposé par madame Annie Desrochers avec la correction suivante : à la page 3, on devrait lire élèves au lieu de enfants. Adopté à l'unanimité.

11. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2001

Résolution numéro CP-376-10-28

Monsieur Gilles Perron propose l'adoption du procès-verbal du 18 juin 2001 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

12. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Les membres ayant eu la possibilité de prendre connaissance des dossiers en cours, madame Sylvie Picard répond aux questions soulevées concernant entre autres : le protocole d'entente avec la Ville de Longueuil; l'horaire des élèves versus le temps disponible, dossier qui soulève bien des questionnements puisque certains membres soulignent qu'à leur école, les récréations ayant lieu à l'intérieur, des demi-journées de congé sont allouées en raison de l'accumulation du temps des enseignants ou les récréations de l'après-midi sont systématiquement abolies et les jeunes finissent plus tôt; les services de garde qui doivent demeurer ouverts lors de la fermeture des écoles en cas d'intempéries; ...

Monsieur André Turgeon mentionne que pour le dossier des services de garde, il rencontrera sous peu monsieur François Houde, secrétaire général de la CSMV et que des démarches pour demander un avis juridique sont toujours en cours.

13. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Monsieur André Turgeon souligne que l'assemblée générale aura lieu le 22 novembre prochain à 19 h 30 et que trois membres peuvent y participer, les intéressés n'ont qu'à lui en faire part.

14. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Gilles Perron mentionne que lors de la dernière rencontre, le 17 septembre dernier, le comité ÉHDAA a retiré sa motion de blâme. Monsieur Mollica s'est engagé à permettre des discussions plus ouvertes.

Il demande à ce qu'une vérification soit faite auprès de monsieur Alain Déry pour un suivi de la rencontre avec madame Louise Fortin de la Direction régionale de la Montérégie du MÉQ.

Il rappelle que le mandat du comité ÉHDAA est essentiellement de s'occuper des problématiques vécues par ces jeunes : transport, ressources professionnelles, ... Il y a eu environ **23%** de réponses au sondage effectué l'an dernier, la compilation a demandé trois mois de travail et les conclusions sont ambiguës sur certains points. Toutefois, il ressort clairement un taux d'insatisfaction notable au niveau des services orthophonie et d'orthopédagogie offerts. Il sera en mesure de déposer le document final à la prochaine réunion. En terminant, il suggère que les procès-verbaux des réunions du comité ÉHDAA soient disponibles sur le site Internet de la CSMV.

15. SOIRÉ DE FORMATION DU 21 OCTOBRE 2002 (RETOUR)

Ce point est reporté à la rencontre de novembre.

16. PAROLE AUX MEMBRES

Monsieur André Turgeon mentionne que monsieur François Houde souhaite que des parents bénévoles se joignent à l'équipe du site Internet de la CSMV. Monsieur Sylvain Daigle suggère de mandater l'exécutif pour planifier l'ébauche du canevas.

Un membre souligne que le mois d'octobre a été très chargé par toutes les rencontres de formation ou d'information offertes de part et d'autre, il y a lieu d'éviter ce genre de chevauchement à l'avenir. Monsieur André Turgeon précise que suite à une discussion avec madame Désilets, présidente du conseil des commissaires, il est convenu de se rencontrer à la fin de l'année scolaire pour discuter de la planification d'horaire en ce qui concerne les rencontres de formation ou d'information offertes de part et d'autres aux parents.

Madame Denise Lussier souligne que monsieur Alain Déry a décliné l'invitation faite à faire partie de la formation avec la CSMV et le syndicat. Madame Linda Bossé rappelle que l'an dernier les parents avaient manifesté clairement leur souhait pour une formation axée sur le projet éducatif et la reddition de compte.

Un membre souligne que les changements apportés à l'ordre du jour le laisse perplexe.

Monsieur Réal Daigle souligne que la décroissance de la clientèle est une opportunité qui se présente à nous; pourquoi ne pas en profiter pour s'orienter vers des classes moins nombreuses ?

Madame Linda Bossé fait part d'un cahier publicitaire des écoles privées publié dernièrement dans le Journal de Montréal et La Presse, le quart des écoles qui y sont présentées sont sur le territoire de la CSMV, il nous faut rétorquer avec les mêmes outils !

Madame Sylvie Gaudreau souligne, quant à elle, qu'à un petit sondage maison effectué auprès des gens sur les raisons pour lesquelles ils inscrivent leurs enfants au privé, leur réponse est simple : Prouvez-nous que l'école publique fait le travail! On est tous convaincus qu'elle peut le faire mais on le démontre de quelle façon? Les journaux ne parlent jamais des « bons coups » des écoles publiques, affichons-nous!

17. ABONNEMENT À LA REVUE « VEUX-TU SAVOIR ? »

Monsieur André Turgeon souligne que suite à la résolution adoptée en juin dernier, tous les représentants recevront la revue « Veux-tu savoir ? »

Résolution numéro CP-377-10-28

Considérant le budget alloué au comité de parents et l'importance de bien outiller nos membres, madame Sylvie Picard propose de procéder à l'achat d'un exemplaire de la Loi sur l'instruction publique pour l'inclure dans le cartable du représentant au comité de parents.

Adopté à l'unanimité

18. CORRESPONDANCE

Rien à souligner.

19. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP-378-10-28

La levée de l'assemblée est proposée par madame Marie-Élène L'Espérance à 23 h 15.

Johanne Côté
Secrétaire